

Déclaration du SNU Poitou-Charentes au CHSCT du 16 octobre 2015 sur l'accès direct du DE à son conseiller référent et développement des services personnalisés sur rendez-vous.

Qui peut croire que nous allons mieux remplir nos missions de service public en refusant l'accès à nos agences au plus grand nombre ?

Le SNU souhaite vous rappeler deux fondements d'un Service Public :

✓ Le premier est celui de **la continuité du service public**. Il repose sur la nécessité de répondre aux besoins d'intérêt général sans interruption.

A ce 1^{er} principe vous répondez en fermant les sites 5 demi-journées par semaine. **Vous mettez donc fin, de fait, à l'accès direct, universel, et physique des usagers** sous couvert de privilégier une relation exclusive avec le conseiller.... sur rendez vous exclusivement !!

✓ Le deuxième principe est celui de **l'égalité de traitement et de la gratuité du service public**.

A ce 2^{ème} principe **vous répondez par un accès par mail.net ou par la réception sur rendez vous**. Les mails 5 à 10 fois plus nombreux selon la DG seront source de surcharge de travail. De plus, vous filtrez les entrées des demandeurs d'emploi par un vidéo portier. **Comment expliquerez-vous à un usager que sa question n'est pas suffisamment urgente pour qu'il soit reçu immédiatement ?**

Pour nous, cela va se traduire par **une déshumanisation** encore accrue des relations usagers/service public de l'emploi et **une mise à distance supplémentaire pour les plus démunis**.

De plus, la charge de travail supplémentaire sera difficilement gérable par les agents dans un contexte où **la pression du pilotage par les résultats** (performance comparée) se met en place.

En fait, la Direction tente de dissimuler le manque de personnel, au regard du nombre considérable de demandeurs d'emploi inscrits et de l'évolution constante depuis plusieurs mois de la courbe du chômage !

Devons nous comprendre que pour gérer les flux, le meilleur moyen c'est de ne plus en avoir ?

Pour le SNU, remettre en cause les 35 heures d'ouverture au public, c'est remettre en cause l'idée même du service public et de son utilité sociale.

Il est même **malhonnête** de tenter de nous convaincre que nos sites seront ouverts 35h00 alors qu'en réalité, les horaires d'ouverture des agences seront réduits à 20 heures.

Pour toutes ces raisons la délégation SNU au CHSCT se prononce CONTRE ce projet d' « accès direct du DE à son conseiller référent »